

Baccalauréat 2021 : syndicats et associations réagissent à l'ordonnance...

6-7 minutes

L'ordonnance prévoyant la possibilité d'adapter les modalités d'organisation de la session 2021 du baccalauréat compte tenu de la crise sanitaire ([lire sur AEF info](#)) reflète "l'improvisation permanente du ministère de l'Éducation nationale", dénonce le Snes-FSU dans un tweet diffusé le 26 décembre. Le délai de deux semaines entre la communication de ces adaptations et le début des épreuves est "extrêmement réduit", juge le secrétaire général du SNPDEN, Philippe Vincent, le lendemain sur Franceinfo. Le Snalc espère que ces potentielles adaptations ne seront pas annoncées à "la dernière minute".



Une ordonnance prévoit la possibilité d'adapter les modalités du bac pour la session 2021 Drivepix / Fotolia

Les modalités d'organisation de la session 2021 du baccalauréat pourront être adaptées compte tenu de la crise sanitaire dans "un délai qui ne peut être inférieur à deux semaines avant le début des épreuves", selon les termes d'une [ordonnance](#) publiée le 26 décembre 2020 au *Journal officiel* ([lire sur AEF info](#)). "Dans le respect du principe d'égalité de traitement des candidats", ces adaptations peuvent porter "sur leur nature, leur nombre, leur contenu, leur coefficient ou leurs conditions d'organisation, qui peut notamment s'effectuer de manière dématérialisée", est-il indiqué.

Début novembre, le MEN avait déjà annoncé plusieurs aménagements au bac général et technologique pour cette année, relatifs notamment aux évaluations communes et épreuves sur les

enseignements de spécialités ([lire sur AEF info](#)).

Le ministère "institutionnalise l'improvisation" (Snes-FSU)

"Le ministre vient de se donner les moyens [...] de changer les règles d'organisation du bac" sans par ailleurs "prendre la mesure des difficultés auxquelles sont confrontés élèves et professeurs", dénonce le Snes-FSU dans un [communiqué](#) du 28 décembre. Pour le syndicat, le MEN "institutionnalise donc l'improvisation alors qu'élèves et enseignants ont au contraire besoin de sérénité et d'une gestion responsable".

Le Snes-FSU regrette un ministre "arc-bouté sur le maintien du calendrier des épreuves de spécialité en mars", qu'il souhaiterait voir reportées en juin ([lire sur AEF info](#)). Rappelant que les évaluations communes sont remplacées par la moyenne des notes de bulletins "sans aucune anticipation de ce qui aurait pu cadrer le travail des commissions d'harmonisation prévues en juin", le syndicat pointe des "décisions ministérielles" manquant "de cohérence" ([lire sur AEF info](#)).

"Les élèves ne sont pas prêts" pour les épreuves de spécialité en mars (snalc)

Cette ordonnance n'est "pas un bon signal", pour le président du Snalc, Jean-Rémi Girard, interrogé par AEF info. Elle lui donne "le sentiment d'un manque d'anticipation" alors que la communauté éducative souligne depuis plusieurs semaines les difficultés d'organisation du baccalauréat cette année, explique-t-il. Il souhaite "ne pas attendre la dernière minute" pour connaître les aménagements.

Si la décision "anticipée", prise à l'automne, de transformer les évaluations communes en contrôle continu est "plutôt bonne", il plaide, à l'instar d'autres représentants syndicaux ([lire sur AEF info](#)), pour un report en juin des épreuves de spécialités prévues en mars prochain. "Les élèves ne sont pas prêts au vu de ce qu'ils ont vécu", estime-t-il.

Jean-Rémi Girard fait remarquer, en outre, que ces adaptations concernent, plus largement, tous les concours de recrutement de l'Éducation nationale. Aussi, il pointe la tenue prévue fin janvier des premières épreuves écrites de l'agrégation interne. Cas pour lequel "le délai de 15 jours se justifie davantage", à ses yeux.

Une "forme de mesure de précaution" nécessaire "à ce stade"
(SNPDEN)

La possibilité d'ajuster l'organisation du baccalauréat est "une garantie nécessaire à ce stade", estime Philippe Vincent, secrétaire général du [SNPDEN](#), interrogé le 27 décembre sur Franceinfo. "Le délai de 15 jours est extrêmement réduit. Or, poursuit-il, plus vite on saura ce qui doit être mis en place ou pas et mieux ce sera à la fois pour les familles, les élèves et l'ensemble des organisateurs".

Le texte publié ce week-end s'apparente, pour le chef d'établissement, à "une forme de mesure de précaution qui devrait permettre de ne pas être pris au dépourvu comme au printemps". "Pour éviter trop d'inquiétude" du côté des élèves, il suggère que leur soient données "les conditions dans lesquelles les épreuves seront organisées avec le plus de stabilité et d'anticipation possible".

La FCPE plaide pour l'organisation d'une "concertation" en janvier "Le gouvernement s'est autorisé le droit de ne pas anticiper ce qui va arriver", estime Rodrigo Arenas, interrogé par Franceinfo le 26 décembre. Pour le co-président de la [FCPE](#), "cette anticipation, en fait, c'est de faire au dernier moment, de la pire des façons pour les élèves".

La Fédération plaide pour l'organisation d'une "concertation" en janvier, associant "l'ensemble des acteurs du monde éducatif pour faire en sorte que tout le monde fasse l'effort national". Son représentant appelle, plus largement, à ce que les élèves soient davantage associés aux décisions concernant l'organisation des examens et de l'année scolaire. L'association suggère "d'envisager de faire comme l'an dernier" pour l'organisation de la prochaine session du baccalauréat car, "même si ça a été fait au dernier moment, au moins, il y a une expérience qui a été mise en œuvre".